

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017**

PRESENTS : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD
Mmes CREMOUX, BONNAUD, DUBERNET, GUILHOT, SURAULT.

ABSENT : Mr MAGNANT

SECRETARE : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LE PROJET EOLIEN DE VILLEGATS ET CONVENTION
D’AUTORISATION COMMUNALE**

Mr le Maire rappelle que la société ABO Wind Sarl envisage l’implantation d’un parc éolien sur la commune de Villegats.

Afin de permettre la réalisation de ce parc éolien, la société ABO Wind Sarl s’est rapprochée de notre commune aux fins de conclure une convention d’autorisation de survol, de passage de véhicules de chantier ou de transport et de passage de câbles des chemins dont la commune est propriétaire.

Mr le Maire donne lecture du projet de convention.

En contrepartie de ce droit consenti à la société ABO Wind Sarl, cette dernière versera à notre commune une redevance annuelle de mille euros (1000 €).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, donnent leur accord à ce projet et donnent pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention d’utilisation des chemins communaux telle que la présentation en a été faite.

**II – DELIBERATION SUR LE DEVIS BRUNO MORIN CONCERNANT DES TRAVAUX
POUR UN MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU PUITTS AUX NEGRES**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’en contre-bas de la maison de Mr GAUTIER Pierre, rue du puits, le mur de pierres soutenant la voie présente un risque d’éboulement sur 25 mètres.

Mr le Maire présente donc un devis de l’entreprise Bruno MORIN se chiffrant à 17 622 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, considérant l’importance des travaux pour cette restauration, demandent à Mr le Maire qu’un autre artisan présente son devis.

**III – DELIBERATION SUR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE « RIFSEEP » POUR
LES AGENTS COMMUNAUX**

Mr le Maire expose que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l’Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Ce nouveau régime indemnitaire va se substituer à l’ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le RIFSEEP se compose :

- d’une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l’expertise se nommant **IFSE** qui tient compte du niveau d’expertise et de responsabilité du poste occupé mais également de l’expérience professionnelle (**part fixe, indemnité principale fixe du dispositif**) ;
- d’un complément indemnitaire tenant compte de l’engagement professionnel et de la manière de servir se nommant **CIA (part variable, indemnité facultative à titre individuel)**.

Dans ce cadre, Mr le Maire informe qu’une réflexion a été engagée visant à refondre le régime indemnitaire des agents de la commune et instaurer l’IFSE et le CIA afin de remplir les objectifs choisis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, décident de mettre en œuvre l’IFSE et le CIA, à compter du 1^{er} janvier 2018, et d’interrompre à cette même date le versement des anciennes primes se nommant **IAT**.

IV – DELIBERATION SUR LE PROJET « VOISINS VIGILANTS »

Mr le Maire expose le dispositif « Voisins vigilants et solidaires » pouvant être mis en place dans notre commune. (500 Mairies Vigilantes et Solidaires en France l'ont déjà)

En effet ce dispositif permet la baisse des cambriolages (5 en 2017 dans notre commune), amène un sentiment de sécurité renforcé, une communication rapide avec la Mairie et entre voisins.

Chaque voisin s'inscrit gratuitement et **de façon sécurisée** sur le site, son profil est validé, il agit sous sa propre identité. Il est alors en lien avec ses Voisins et la Mairie et peut envoyer un SMS depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel.

De même, la Mairie qui pilote la dynamique peut déclencher des alertes, envoyer des infos (travaux, coupure EDF, activités communales, décès, naissances, mariages), qui sont reçues directement par **SMS** et par **Mail** par tous les inscrits.

Une signalétique homologuée, dissuasive (panneaux) est installée aux entrées de la commune.

L'abonnement annuel Mairie Vigilante est de 333,33 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour l'abonnement à Voisins Vigilants.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Mme CREMOUX Christine, adjointe, précise que l'église va devenir opérationnelle début décembre 2017.
- Mr le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'une réunion s'est tenue entre Mr le Maire de Tuzie et Mr et Mme Ravio de Saint Anthost concernant le problème du bruit, ressenti par des habitants de notre commune, à chaque fois qu'une manifestation a lieu au motocross de Tuzie. Une réflexion est menée afin d'essayer la réduction du bruit.
Mr le Maire donne lecture d'un message reçu de Mr le Maire de Tuzie.
- Mr ROBINE Bernard, adjoint, informe l'assemblée d'un affaissement de la toiture du lavoir et les risques de glissement de tuiles.
- L'ensemble des conseillers municipaux valide que les colis de Noël, destinés aux habitants de 70 ans et plus, soit reconduits et commandés à La Maison de Charente TUSSON.
- Mr le Maire informe les présents de la nouvelle composition du bureau de notre comité des fêtes Festiv'Salles. Présidente : Mme Eileen PEARCE, Vice-président : Mr Serge DUBERNET, Secrétaire : Mme Josette DUBERNET, Trésorière : Mme Marylène SORTON.
Ce nouveau bureau nous confirme qu'il organise un Réveillon dansant pour la Saint Sylvestre.

La séance est levée à 23H30

Fait à Salles de Villegagnan, le 8 Novembre 2017

Le Maire, Gérard SORTON